ROUBAIX

LILLE, 15, rue d'Angleterre — Grande-Rue, 34, ROUBAIX

CONDITIONS : Par la Poste, Un An ... 20 francs. Six Mois ... 10 —. Trois Mois ... 5 —. Départements non-limitrophes et Etranger, Port en sus

PUBLICITÉ : Annonces ... la ligne 0,40. Réclames ... 0,75. Faits-divers ... 1,50. Locale ... 2,00

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LA CHAMBRE

Le rapporteur dit qu'il a visité l'atelier de Puteaux : il y a vu un outillage tout neuf destiné à la fabrication des obus et qui ne faisait rien et cependant l'établissement avait reçu à deux reprises différentes l'ordre de se munir de cet outillage. Quand l'outillage a été installé, ordre est venu d'arrêter la fabrication, il y a là un gaspillage.

L'Etat doit d'autre part, répartir les commandes entre les divers états de façon à conserver les ouvriers d'élite dont il aurait besoin au moment de la mobilisation.

Le Ministre répond que le rapporteur aurait pu constater que dans tous les ateliers, il y a des tours inoccupés, cela provient de ce que le matériel est presque terminé. A Puteaux on fabrique presque toutes les nouveautés; il y aura toujours des ordres et des contr'ordres.

Après quelques observations de MM. Pelletan et Rieunier, la motion Aimond est repoussée par 385 voix contre 144.

Les députés saisissent l'occasion du budget pour apporter à la tribune leurs revendications d'intérêt local.

Après une série d'observations de MM. Villiers, Berteaux, Sallis-Bourrat, les articles 43 à 51 sont adoptés.

Sur le chapitre 52 (invalides de la guerre) on adopte un amendement de M. l'abbé Lemire tendant au rétablissement des aumôniers.

Sur le chapitre 54, M. Berry défend une motion invitant le Gouvernement à préparer une loi allouant des pensions aux anciens militaires ayant servi sous le régime de la loi de 7 ans et dénués de ressources. La motion est votée par 420 voix contre 46.

M. Castelin fait voter une motion accordant le bénéfice de la loi sur les accidents de travail aux ouvriers ou employés militaires.

Après quelques observations de MM. Guillemet, Forest, Empereur, Jourde, les chapitres 55 à 63 sont adoptés.

La séance est levée à 7 h. et renvoyée à lundi, 9 h.

PETIT CALENDRIER

Samedi 1er mars. — Saint Raymond de Pennafort, abbé. — Ador. : Roubaix (Grande-Sagesse). — Ador. noct. : Noyelles-sur-Selle.

Soleil : lever 6 h. 48, coucher 5 h. 40. — Lune : lever 0 h. 22 m., coucher 9 h. 45 m.

Dimanche 2. — IIIe du Carême. — Ador. : Estaires (Collège), Hocdey.

Soleil : lever 6 h. 44, coucher 5 h. 42. — Lune : lever 1 h. 18 m., coucher 10 h. 25 m.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 34, Grande-Rue

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 1902

Le conseil municipal de Roubaix s'est réuni vendredi soir, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Eugène Motte, maire.

La séance est ouverte à 8 h. 40; il est procédé à l'appel nominal. Sont absents : MM. Teneul et Jules Noyelle, excusés, malades.

M. Motte dit que M. Devernay a été choisi comme secrétaire-général. Il demande au Conseil s'il approuve qu'il assiste aux réunions pour le seconder.

Aucune observation n'est présentée.

M. Eugène Motte demande si quelque conseiller a des observations à présenter au procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Les Communications de l'Administration municipale

M. Eugène Motte donne la parole à M. Sayet, adjoint aux finances, pour établir

LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Messieurs,

Fidèle à sa promesse, l'Administration municipale a fait établir, dès son arrivée à la Mairie, une situation exacte des finances de la ville.

Cette situation a permis les constatations suivantes :

En tenant compte des restes à recouvrer et des restes à payer l'exercice 1901 se solde par un excédent de dépenses de 819.176 fr. 66.

A cette somme, il convient d'ajouter les dépenses qui auraient dû être effectuées en 1901, mais qui ne l'ont pas été faute de ressources, et dont le poids tout entier reposera sur l'exercice 1902.

Dans cette ordre d'idées il y a à signaler :

1° les crédits affectés à l'entretien de la voirie, chaussées pavées, non pavées ou empierrées qui sont restés inemployés jusqu'à concurrence de 43.565.35, bien que leur emploi intégral eut été à peine suffisant pour faire face à tous les besoins;

2° Le crédit affecté à l'entretien des immeubles communaux qui ne laisse qu'un reste à payer de 18.878 01, alors qu'un premier aperçu des travaux absolument indispensables à effectuer de ce chef depuis l'année dernière fait prévoir une dépense bien plus considérable.

En raison de cela on peut évaluer à 700.000 fr. environ l'excédent de dépenses de l'exercice 1901. Et encore conviendra-t-il d'ajouter que c'est grâce à des économies forcées et la plupart fort discutables que ce chiffre n'est pas beaucoup plus élevé : à ce sujet il est nécessaire de retenir que le crédit réclamé par les hospices a été réduit de 17.000 francs dont 5.000 pour les incurables, qu'il n'a été dépensé que 3.942 fr. 87 pour les fourneaux économiques alors que la dépense normale annuelle est de 30.000 francs environ;

Qu'il n'a été versé aux cantines scolaires qu'une somme de 92.648 fr. 12 alors que ce versement s'est élevé à 115.104 fr. 62 pour 1900 et 141.816 48 pour 1899; que les secours accordés aux réservistes n'ont été que de 28.988 fr. 50 en 1901 contre 31.010 fr. environ les années précédentes; que le crédit des crèches a laissé disponible une somme de 4.885 49 en raison de l'ouverture tardive de la crèche de la rue de Tourcoing et que la subvention théâtrale de 50.000 francs servie depuis plus de 15 ans a été supprimée.

Enfin, il importe de signaler pour mémoire et sans en préjuger le bien ou mal fondé, une réclamation dont viennent d'être saisies les administrations municipales de Roubaix et de Tourcoing et qui porte sur une somme de 578.880 f. 92 dont 70 0/0 à la charge de Roubaix pour les travaux de construction du réservoir des Bonnets.

La situation se résume donc comme ceci : 819.176 fr. 66 officiellement constatés, mais plus vraisemblablement 700.000 fr. environ d'excédent de dépenses, malgré des économies « in-extremis » que les précédents ne justifiaient pas et un procès avec tous ses aléas en perspective.

Qu'y a-t-il pour couvrir cet excédent de dépenses?

En tout et pour tout, le reliquat de l'exercice 1900 qui est exactement de 206.316 fr. 98.

Il n'existe pas un centime disponible pour couvrir le reste.

Il vous appartient, Messieurs, de rechercher les voies et moyens propres à sortir de cette situation sans précédent à Roubaix.

On objectera sans doute que l'année 1901 a été exceptionnellement mauvaise pour les finances municipales et que c'est à cette cause qu'est dû le déficit signalé, nous répondrons sans détours qu'elle incombe surtout aux pratiques administratives que vous connaissez, et à la surabondance du personnel, enfin, et le plus souvent à une méconnaissance complète des intérêts de la ville pour le triomphe exclusif d'une idée politique.

On dira encore que les œuvres d'assistance ont été considérablement développées et qu'il s'en est suivi de lourdes charges nouvelles, mais nous ferons remarquer que si ces œuvres ont exigé de plus grands sacrifices de la Ville, celle-ci a retiré par suite de son accroissement, des plus-values budgétaires beaucoup plus considérables.

Et d'ailleurs, la prudence la plus élémentaire ne commande-t-elle pas en toutes circonstances dans la vie publique, comme dans la vie privée, de régler ses dépenses sur ses ressources?

Voilà pour la situation actuelle.

L'avenir ne se présente pas mieux.

Le budget primitif de 1902 est à l'étude, et des premiers calculs auxquels il a donné lieu, il résulte qu'il se présente avec un déficit de 824.000 francs.

Nous nous appliquerons évidemment à faire disparaître ce déficit en demandant aux recettes tout ce qu'elles peuvent donner et en réduisant les dépenses à leur minimum indispensable, mais nous ne pourrons le faire qu'au prix de sacrifices nécessaires et de rigoureuses économies.

Si des intérêts doivent en souffrir, nous le déplorons, mais nous en laisserons toute la responsabilité à ceux qui, après avoir recueilli une brillante succession, léguent pour tout héritage à leurs successeurs une caisse vide et des dettes à payer.

Intervention du citoyen Bailleul

M. Bailleul fait observer que les dépenses n'ont pas toujours été réglées sur les ressources puisqu'il y a eu des excédents. Il avoue cependant que la situation est difficile mais il conteste que ce soit de la faute des socialistes.

M. Motte répond au citoyen Bailleul. — La minorité n'est pas plus responsable d'une administration qu'elle a subie et à laquelle elle n'a pas collaboré. M. Julien Lagache, ajoute-t-il, vous avait laissé un lit de roses et vous nous laissez un lit d'orties. C'est à vos idées d'intransigeance devant lesquelles le citoyen Carrette à lui-même reculé, que nous devons cette situation.

Le citoyen Bailleul donne rendez-vous à M. Motte dans deux ans.

Le public manifeste bruyamment contre quoi M. Motte proteste et menace de faire évacuer la salle.

Le citoyen Van Waerebecke entre dans des considérations générales sur la crise.

Un incident très violent, très tumultueux se produit; des discussions particulières éclatent entre M. Delfortrie et le citoyen Carpentier, entre M. Dubois et le citoyen Wattremez.

L'attitude de ce dernier dépasse tout ce qu'on peut imaginer dans le grotesque.

M. Motte essaye de rétablir le calme.

M. Rousseau ayant prononcé le mot de dilapidation des finances par les socialistes, est traité de calomniateur et de menteur par le citoyen Bailleul.

Enfin le rapport de M. Sayet est renvoyé à l'examen des commissions.

Dépenses imprévues. — Le compte-rendu de l'emploi des dépenses imprévues pour l'exercice 1901 s'élevant à 289 fr. est adopté.

Mandats spéciaux. — Le compte-rendu de l'emploi des mandats spéciaux pour l'exercice 1901, s'élevant à 410 fr. est approuvé.

Il s'agit de voyages à Paris des citoyens Carrette, Lepers, Ponthieu, à propos de l'octroi.

Le compte-rendu des dépenses imprévues pour l'exercice 1902, s'élevant à 1.183 francs, est adopté.

Les centimes additionnels. — Le Conseil décide le maintien des centimes additionnels, en 1902, portés au budget de 1901 et aux budgets précédents.

Limites de l'agglomération de Roubaix. — Un arrêté préfectoral fixe les limites de l'agglomération de Roubaix. Cet arrêté bouleverse un peu le chiffre du recensement de la population, en ce sens qu'il augmente la population agglomérée et qu'il diminue celle des hameaux.

Service des enfants trouvés et abandonnés. — Un crédit supplémentaire de 980 fr. est voté à cet effet.

Fourneaux économiques. — M. Castelain-Vandaele, fournisseur des œufs, demande une indemnité pour les livraisons qu'il n'a pas faites en 1901, et en vue desquelles il s'était approvisionné.

Etablissement de bains de la rue de Rome. Un crédit supplémentaire de 1162 francs est voté pour solder les dépenses de cet établissement.

M. Motte constate que les Bains de la rue de Rome n'équilibrent pas leur budget.

M. Van Waerebeke fait observer que cet établissement n'a pas été créé pour faire des bénéfices.

M. Motte dit qu'en donnant des bons pour prendre des bains on arriverait au même résultat sans dépenser autant.

M. Bailleul demande si c'est le commencement de la démolition des œuvres socialistes.

M. Eugène Motte répond qu'il saura prendre la responsabilité de ses actes.

Octroi. — Un crédit est nécessaire pour la fourniture de cabans et de pèlerines au personnel de l'octroi. Cette question est renvoyée aux Commissions. M. Motte rappelle qu'il a demandé que le personnel des services municipaux soit habillé en laine peignée de Roubaix.

Il donne quelques explications, ce qui fait dire à M. Wattremez que M. Motte est en train de dicter à ses amis ce qu'ils devront faire dans toutes les questions.

M. Eugène Motte, gaiement. — Laissez continuer votre tyran...

Voirie municipale. — Des modifications doivent être apportées au cahier des charges de l'adjudication pour la fourniture de denrées alimentaires nécessaires à la nourriture des chevaux de l'ébouage.

Elles sont approuvées.

Distribution d'eau potable. — Le Conseil autorise l'administration à défendre les intérêts de la ville contre les actions juridiques introduites par Madame veuve Tréca et Madame veuve Legrand, propriétaires à Ecaillon, à propos de la distribution d'eau potable.

Service municipal des eaux. — Le conseil examine une série de questions déjà approuvées par la commission inter-communale de Roubaix-Tourcoing; elles sont approuvées.

— Le budget primitif de 1902 du service des eaux est seul renvoyé à l'examen des commissions.

Construction d'abris à la halte du Pont-des-Arts. — Comme suite au vœu émis par un conseiller pour la construction d'abris à la halte du Pont-des-Arts, il est donné communication d'une lettre préfectorale qui fixe les conditions par lesquelles ces abris pourraient être construits.

Cette question est renvoyée aux commissions.

Le repos du dimanche. — M. Eugène Motte donne connaissance d'une lettre de la Ligue populaire pour le Repos du Dimanche en France. Renvoyé aux commissions.

Le privilège des bouilleurs de cru. — Communication est faite d'une délibération prise par le Conseil municipal de Nantes à propos du privilège des bouilleurs de cru. Renvoyé aux Commissions.

Secours et subsides. — La demande de subside présentée par la *Grande Fanfare* et celle introduite par la société de pêche l'*Etoile*, sont renvoyées à l'examen des Commissions.

Rapports des Commissions

Mode d'élection pour les Chambres de commerce. — Le Conseil municipal du Havre a émis un vœu tendant à obtenir que tous les électeurs aux Tribunaux de commerce soient appelés à voter pour l'élection des membres de la Chambre de commerce. Le Conseil municipal de Roubaix s'associe à ce vœu.

Fourniture de bois à l'Institut Turgot. — M. Georges Lehoucq est fournisseur du bois nécessaire aux ateliers manuels de l'Institut Turgot. En raison de sa situation, il demande de céder son entreprise à MM. Foutier frères. Adopté.

Budget primitif de 1902 des Hospices. — Le budget primitif des Hospices prévoit une subvention de 372.000 fr. En 1901, elle a été de 565.000 francs.

A ces ressources propres, le budget présente en recettes 783.960 fr. 56 et en dépenses, 781.949 fr. 71, avec un excédent de 1.990 fr. 84. Adopté.

Budget primitif de 1902 du Bureau de Bienfaisance. — La commission administrative du Bureau de bienfaisance demande une subvention de 300.000 fr. et 6.000 fr. pour les layettes.

En 1901, il n'avait été prévu que 280.000 francs et 4.000 fr. pour les layettes.

Le budget s'établit ainsi : Recettes, 383.949 fr. 50; dépenses, 383.823 fr. 41; excédent, 126 fr. 09.

Ligne de tramway entre Orchies et Lannoy-Roubaix-Tourcoing. — Le Conseil donne un avis favorable à l'établissement d'une ligne ferrée à voie étroite pour relier Orchies et Cysoing à Lannoy, Roubaix à Tourcoing.

Un bureau de tabac place Faidherbe. — Le conseil appuie la demande reçue par les habitants de la place Faidherbe qui demandent un bureau de tabac sur cette place.

Service médical scolaire. — M. le Président du Conseil hygiénique et médical scolaire a adressé, à M. le Maire de la Ville de Roubaix, son rapport annuel sur la situation sanitaire des écoles en 1900-1901.

Il résulte de ce document que l'état sanitaire des écoles a été en général excellent.

M. le docteur Godefroy émet le vœu que le lavage des classes, parquets, meubles et murailles, à l'eau savonneuse et avec désinfectants, de même que le lavage des plafonds suivi de l'application d'une couche de chaux, soient faits tous les ans dans la généralité des écoles. Le Conseil vote les sommes nécessaires à l'exécution de ces travaux.

Ecoles ménagères. — Les commissions municipales ont eu à examiner un vœu émis au Conseil d'arrondissement par M. Hazebrouck pour la fondation d'Ecoles ménagères.

Il en existe déjà deux à Roubaix, dues à l'initiative de Dames de la ville : rue des Arts et rue de la Chaussée.

Il est question d'en fonder une troisième dans le quartier de Sainte-Elisabeth. Le Conseil trouve que la ville n'a pas à intervenir autrement que pour féliciter les dames charitables, souhaitant que leur initiative privée soit suivie.

Un ennemi des Ecoles ménagères. — M. Wattremez déclare, au nom de la minorité, qu'il s'abstient, qu'il n'a pas de remerciement à adresser aux Dames charitables et *qu'il n'est pas partisan des Ecoles ménagères !*

Ecole nationale des Beaux-Arts. — Le Conseil vote une somme de 950 francs pour pouvoir faire revenir de Paris des moulages de sculpture du XIIe au XVe siècle, offerts gratuitement par le ministère des Beaux-Arts.

Grande-Harmonie. — Le Conseil vote un crédit de 7.304 fr. 50 pour le renouvellement des uniformes de la *Grande-Harmonie.*

Un incident

M. Bailleul demande pourquoi la *Grande-Harmonie* ne se présente plus dans les concours. Il trouve qu'elle *sommeille* depuis vingt ans, et qu'il ne suffit pas qu'elle joue dans les églises et les jardins de M. Motte!

M. Motte répond que l'opinion publique ne partage pas les sentiments de M. Bailleul à l'égard de la Fanfare municipale.

M. Despature fait remarquer que pour prendre part aux concours il faut des fonds qui seraient demandés à la ville.

M. Motte rend hommage à la *Grande-Harmonie* et demande pour aujourd'hui qu'on veuille bien l'habiller.

Festival de 1901. — Le Conseil avait, en 1901, voté un crédit de 25.000 fr. pour ce festival. Un crédit supplémentaire de 13.700 fr. est nécessaire.

— Le Conseil estime que les sommes restant dues aux fournisseurs pour des dépenses ayant rapport au festival peu vent être maintenant ordonnancées par l'administration supérieure.

Ecoles maternelles. — Le Conseil approuve le marché passé avec M. Alphonse Herbaut pour la fourniture du sable nécessaire aux écoles maternelles en 1902, à raison de 1 fr. 25 l'hectolitre.

Traitement du receveur municipal. — La 3e commission, en conformité d'instruction préfectorale, a examiné le décompte produit en vue de la révision du receveur municipal.

Voici les retranchements à opérer : Intérêts des fonds placés au Trésor au compte des villes de Roubaix et de Tourcoing 43.837 80. Revenus des legs de MM. Lagache, Terrynck et Prémaux 74.717. Produit du Pesage public en 1900 900. Total : 118.454 90.

Etats de sommes irrecouvrables. — Le Conseil approuve divers états de sommes irrecouvrables par la Recette municipale.

Un crédit supplémentaire de 601 fr. 35 est voté pour l'impression du Rapport administratif du Maire en 1901.

Un crédit supplémentaire de 35. 748 fr. 70 est voté pour couvrir les dépenses du service de l'octroi qui n'avait été prévu que de janvier à juin 1901.

— *Un crédit* de 770 fr. est voté pour indemnité due aux contrôleurs qui ont fourni des renseignements de diverses natures à propos de la suppression projetée de l'octroi par l'ancienne administration.

L'incendie de la rue du Pays. — La « Patrimoine » verse entre les mains du Receveur municipal deux indemnités de 7.000 fr. à servir aux veuves des victimes de l'incendie du 8 novembre 1901, rue du Pays, Notte et Crouzière. Ces sommes sont inscrites en recettes et dépenses pour pouvoir être mandatées.

Le citoyen Bailleul demande pourquoi il n'est pas question de Wante dans ce rapport.

M. Eugène Motte répond que l'ancienne administration n'a pas prévu le cas en signant la police d'assurance.

Il explique que pour réparer ce déni de justice il sera attribué une plus grosse part à Wante dans la répartition de la souscription publique.

Une simple question de M. Dubois qui fait ressortir que la faute en cette occurrence incombe à l'administration Carrette, met en fureur l'aimable Wattremez.

Accident de travail. — Par jugement du Tribunal Civil de Lille du 14 novembre dernier, la Ville de Roubaix a été condamnée à payer, à partir de cette même date, une rente viagère annuelle de sept cent quarante francs à M. Charles Vienne, victime d'un accident du travail à l'établissement de bains de la rue de Rome. Cette somme est votée.

Epuration des eaux de l'Espierre. — La Municipalité de Roubaix a refusé d'inscrire, au budget primitif de 1902, une somme quelconque pour l'épuration, à la chaux, des eaux du ruisseau de l'Espierre.

D'autre part, il a été convenu, en séance tenue à la Préfecture du Nord, qu'il sera pratiqué des expériences d'extraction de graisse sur un cube de boue supérieur à celui sur lequel la Société J. P. Delattre et Cie a précédemment opéré.

L'occupation de l'ancien personnel pendant un mois, le personnel à conserver pour le contrôle des essais projetés et les frais d'installation provisoire auxquels il faudra faire face préalablement à ces essais, entraînant à des dépenses pour lesquelles aucun crédit n'est ouvert, les 2e et 3e commissions prient le Conseil de décider que ces diverses dépenses seront couvertes par un prélèvement sur le reliquat du crédit prévu pour l'épuration des eaux dudit ruisseau pendant l'année 1901.

Service municipal des eaux. — Le Conseil autorise l'installation de la ligne téléphonique des Francs Aux Bonnets, sous réserves expresses que l'exécution de ces travaux n'apportera aucun préjudice à l'installation à Roubaix du siège du service des eaux.

— Le Conseil approuve le marché passé avec la maison Eyquem pour fourniture de compteurs.

Un crédit supplémentaire de 20.000 francs est voté pour solder les dépenses de la section de l'enlèvement des immondices.

Chemins vicinaux. — Le Conseil approuve le projet de mise en adjudication des travaux d'entretien des chemins vicinaux ordinaires de 1902 à 1904.

Institut Sévigné. — Le Conseil vote une somme de 1250 fr. pour fourniture de mobilier scolaire et construction de Water-Closets à l'Institut Sévigné.

Concours fédéral de tir en 1902. — Un concours fédéral de tir aura lieu à Avesnes, le 20 avril 1902. Le Conseil vote une somme de 150 fr. pour aider une œuvre patriotique.

Monument Gambetta à Bordeaux. — Une somme de 50 fr. est votée en faveur du monument Gambetta à élever à Bordeaux.

La majorité vote ce rapport, ce qui fait dire à Wattremez : Les voilà tous républicains.

Et la minorité socialiste vote contre, ce qui permet à M. Motte de constater que les socialistes restent ce qu'ils sont, des révolutionnaires.

Monument de la Défense de Verdun. — Etant donné l'état des finances, le Conseil rejette une demande en faveur d'un monument de la Défense à Verdun.

La tuberculose. — Les commissions regrettent que l'état actuel des finances les empêchent de subventionner l'œuvre des Sanatoria populaire, la Municipalité étudiera l'établissement d'un dispensaire antituberculeux local, car il sera toujours bien difficile à l'ouvrier de s'éloigner de sa famille pendant de longs mois, tandis que le dispensaire pourra le soigner à domicile.

L'utilité d'un dispensaire est démontrée, il a pour but de rechercher et d'attirer, par une propagande intelligente, faite dans les milieux populaires, les ouvriers atteints ou suspects de tuberculose, leur donner des consultations gratuites, des conseils pour leur famille, de leur distribuer gratuitement des crachoirs, des antiseptiques, et le plus souvent possible, des bons d'aliment (viande et lait), de faire des démarches afin de permettre à un malade d'interrompre son travail, de lui donner toute l'assurance matérielle et morale dont il peut avoir besoin.

Les 1re et 3e Commissions sont chargées de l'étude immédiate d'un pavillon spécialement affecté à ces malades.

M. Lepoutre regrette que l'état des finances ne permette pas de subventionner les sanatoria et émet des réserves quant à la création d'un dispensaire local.

Subsides aux Sociétés de secours mutuels. — Le conseil vote une somme de 25 fr. à la *Jeanne d'Arc* et aux *Prévoyants de l'industrie et du commerce roubaisiens* pour achat d'imprimés nécessaires à la gestion.

Le conseil s'engage en outre à rechercher le mode de subvention à accorder à chacune des sociétés locales et approuvées, le plus en rapport avec leur importance.

La demande de secours formulée par Mme Desfrennes, veuve d'un sous inspecteur de police est rejetée.

LES VŒUX

— Le citoyen Wattremez proteste contre la révocation de M. François à propos de laquelle éclatent de violents incidents.

M. Motte fournit des explications plausibles que la minorité naturellement n'admet pas, ce qui fait dire à M. Rousseau : On ne dirait jamais que ce sont ces gens-là qui ont révoqué autrefois M. Sayet!

— M. Blauwart émet le vœu que soit éclairci le contrat qui lie la Ville avec les Sociétés de Réclames qui usent des becs de gaz.

— Le citoyen Wattremez se plaint qu'on achète des chevaux à l'ébouage sans lui.

— M. Lepoutre demande qu'on songe à l'Hôtel-Dieu qui est insuffisant.

— M. Sayet émet le vœu d'une boîte aux lettres posée à l'angle des rues de Luxembourg et Boucher de Perthes.

— M. Herbaux demande que le cadran de l'Hôtel-de-Ville soit mieux éclairé le soir.

Le citoyen Wattremez qui comprend qu'il s'agit du cadran de l'église Saint-Martin va son train...

M. Eugène Motte l'arrête.

— Je crois, dit-il, qu'il est temps de prononcer le huis-clos!...

Il est 10 h. 1/4.

Un sauvetage. — Dans l'après-midi de jeudi, un bacleur, Théophile Sinot, 16 ans, demeurant rue Thécle, 8, passait au quai de Bordeaux, au moment où le jeune Julien Hoffmann, 5 ans, demeurant boulevard de Metz, cour Dhooghe, venait de tomber dans le canal.

Sinot se jeta résolument à l'eau pour retirer l'enfant qui en a été quitte pour un bain froid.

Arrestation pour vol et coups. — Une jeune fille de 25 ans, Flore Bœuf, recherchée par la police pour vol et coups à M. Fille Levougie, dans la soirée de lundi, rue du Chemin-de-Fer, a été arrêtée, jeudi soir, à Roubaix.

Les accidents du travail. — Un camionneur, Henri Vandembeugh, 33 ans, demeurant rue Jean-Bart, cour Fauvarque, travaillant chez M. Henri Carré, Grand-Place, blessé au bas-ventre, 15 jours.

— Un tourneur, Georges Deplanque, 19 ans, demeurant à Templeuve, travaillant chez M. Carlos Masurel, boulevard de Fourmies, blessé gravement à la main gauche, 2 mois de repos.

Les vols. — Mercredi soir, vers 6 h., pendant que les nommés Cuvelier Henri et Blomme Victor, employés chez M. Delplanque-Hennaert, fabricant de meubles, rue du Haze, 71, à Tourcoing, livraient des marchandises, rue de l'Alma, un malfaiteur inconnu, a dérobé sur leur voiture à bras, une bâche d'une valeur de 20 fr.

Pastilles Broncheuses, contre toux, rhumes, maux de gorge. — *Voir aux annonces.*

UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

2e Section Nord. — Bureau de la rue Saint-Vincent. — Samedi 1er mars, à 8 h. 1/2 du soir, au Café Molière, rue du Fontenoy, 81, réunion du Comité de section. Questions très importantes. Présence indispensable.

6e Section Nord. — Bureau de la rue Ternaux. — Samedi 1er mars, à 8 h. 1/2 du soir, estaminet Moyart, rue de l'Ommelet, 89, réunion du Comité de section. Présence très urgente.

Etat-civil de Roubaix

du 28 février

Dragées et Boîtes pour **BAPTÊMES** THOMAS FILS, 5, r. du Priez, pe la Gare, LILLE

Naissances. — Mangin Berthe, rue Saint-Quentin, 20. — Hautem Fernande, rue des Anges, 4. — Ladone Jean, rue de Lannoy, 560. — Mahieu Camille, route de Leers, maison Rousset. — Mangin Robert, rue Blanchemaille. — Beuscart Marcel, même rue. — Leclercq Gaston, même rue. — Delrue Georgette, rue de Mouvaux, 47. — Delsalle Henri, rue de la Basque, c. Lecomte, 7. — Declos Lucienne, 18, rue Dammartin.

Décès. — Bibeck Hélène, 16 mois, rue du Moulin, 168. — Coine Maurice, 20 mois, r. Decrême, c. Bulteau, 12. — Delmulle Edouard, 71 ans, Grande-Rue, c. Lefebvre, 22. — Wanters Isabelle, 73 ans, r. Blanchemaille. — Couque Marcel, 13 mois, rue Ouest, 115. — Libeer Emile, 4 mois, rue Blanchemaille. — Février Thérèse, 30 ans, même rue.

Mariage. — Gadenne Jules, 28 ans, mécanicien, 16, rue Chapelle-Carette, et Secourt Claire, 21 ans, couturière à Tourcoing.

WATTRELOS

Accident du travail. — Un couvreur, Victor Vandenbroucke, 39 ans, demeurant à Wattrelos, travaillant à Roubaix, pour le compte de M. Arthur Bourgois, rue du Trichon, blessé à la main gauche, 15 jours de repos.

CROIX

Accidents de travail. — Amand Loos, 45 ans, domicilié à Hem, occupé comme journalier à l'usine Holden, s'est blessé aux reins en manipulant des engrais avec une pelle. Quelques jours de repos. Soins du docteur Barroyer.

François Vandenberghe, 44 ans, domicilié à Croix, occupé à la même usine, s'est blessé au coude en tombant. 10 jours de repos. Soins du docteur Barroyer.

Etat-civil de Croix

Décès. — François Boissart, 75 ans, journalier, place Saint-Martin, cour Delecluse.

WASQUEHAL

Marché du vendredi 28 février 1902. — Œufs frais, 2 fr. 30 le quarteron. — Beurre, 1 fr. 65 la livre.

Enterrement du lundi 3 mars 1902. — A 8 heures, service et funérailles de Marie Lorge, quartier de l'Allumette.

SAVON PARIS-MÉNAGE, pour Linge et Laine

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues 28, Rue [illegible]

Les accidents de travail. — Xavier Bouque, 13 ans, tireur de cordes, rue Favart, est tombé du métier en avançant un fil et s'est blessé au pied gauche. Soins du docteur Deshonnet; repos de 8 jours.

— Blandine Tranzier, 12 ans, bacleuse, rue des Flandres, 35, a eu la main gauche retenue par les peignes d'un bobinoir. Soins du docteur Leduc; repos d'un mois environ.

— Henri Carpentier, 37 ans, monteur, rue de Paris; a contracté une entorse au pied droit à la suite d'une chute. Soins du docteur Bernard; repos de 10 jours.

— Charles Meyfroid, 41 ans, débourreur, rue Lamartine, qui aiguisait un travailleur de carde a eu le pouce gauche en partie broyé entre le travailleur et le rouleau à aiguiser. Soins du docteur Defossez; repos d'un mois environ.

— Céline Hoivoet, 15 ans, bacleuse, rue de Verdun, 22, a eu l'index gauche pris dans un engrenage de son métier. Le docteur Defossez a dû pratiquer l'amputation de la première phalange du doigt blessé. Partiellement l'incapacité de travail sera permanente.

La Fraude. — Vendredi, vers 4 h. 1/2 du matin, les préposés des douanes Cattoire et Morel, de la brigade de Neuville, ont donné la chasse à un fraudeur, Alfred Marvion, 49 ans, matelassier, demeurant à Roubaix. Ils l'ont heureusement atteint et l'ont trouvé nanti de 11 kilog. de poivre en grains et un kil. de tabac en poudre.

Alfred Marvion a été écroué à la prison de la gendarmerie.

BOUSBECQUE

Chien enragé. — Depuis quelques jours un énorme chien enragé rôdait aux environs de Menin (Belgique), répandant partout la frayeur. Une battue fut organisée et hier, vers 2 heures de l'après-midi, serré de près sur les bords de la Lys, par quatre ou cinq chasseurs, il reçut deux balles, mais les coups n'étaient pas mortels, il réussit à passer la Lys, au lieu dit « les Marais », et arriva sur le territoire de Bousbecque. Là devaient se terminer ses exploits. M. Emile Vanandrevelt, cultivateur, fut assez heureux pour l'abattre définitivement d'un coup de fusil.

Toutes nos félicitations à l'habile chasseur.

GAZETTE du NORD

— Nous apprenons avec regret la mort de M. l'abbé Demonchy, curé de Guesnain. Les funérailles auront lieu mardi en l'église de Guesnain.

M. Demonchy, né en 1854 à Provin, fut ordonné prêtre en 1879 et successivement vicaire à Armentières, à Lille et à Tourcoing. Il était curé de Guesnain depuis 1893.

Nous recommandons son âme aux prières de nos lecteurs.

INSTITUT GYNECOLOGIQUE
Pont du Lion d'Or, Saint-Maurice-Lille
TRAITEMENT MÉDICAL ET CHIRURGICAL
DES MALADIES DES FEMMES
S'adresser pour renseignements au Docteur TURGARD, à l'Institut, ou rue Thiers, 30. — Téléphone 1086.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 28 février
Présidence de M. SÉE, vice-président

Une grave affaire à Roubaix

Richard Claeys, 21 ans, journalier à Roubaix, est un dangereux repris de justice : pour établir la vérité de cette appréciation, nous ne relèverons sur son casier judiciaire qu'une condamnation à 18 mois de prison pour vol. Dimanche, tard dans la soirée, il entra au cabaret du *Petit Tonneau Rouge*, chez Camille Vanholme, et aussitôt se mit à chercher querelle à tout le monde. Comme on voulait le mettre à la porte, il sortit un revolver de sa poche dont il menaça le cabaretier. Se voyant ainsi, grâce à son arme, maître de la place, il alla droit au comptoir et y déroba toute la recette de la journée, une trentaine de francs. Après quoi il partit tout tranquillement.

Avec les agents, M. Vanholme se mit à sa recherche; il le retrouva dans le quartier. Mais lorsqu'on voulut arrêter Claeys, ce fut une rébellion très grave, où, à plusieurs reprises, l'individu essaya de décharger son arme sur les représentants de l'autorité.

Cette grave affaire vaut à Richard Claeys 8 ans de prison.

Le revolver

Amédée Delespaux, 23 ans, employé à Wattrelos, a tiré des coups de revolver sur une jeune fille du voisinage, Mlle Sophie Moulin, qui ne voulait pas l'épouser.

Il la blessa assez grièvement à la figure, après quoi il tenta de se suicider.

Aujourd'hui, il est guéri et de l'hôpital a été transféré à la maison d'arrêt. Sophie Moulin, également rétablie après quinze jours d'incapacité de travail, est représentée à l'audience par Me Drillon, partie civile en son nom. Delespaux est condamné, après plaidoirie de Me Braekers d'Hugo, son défenseur, en six mois de prison avec sursis et en [illegible] francs de dommages et intérêts envers Sophie Moulin.

COUR D'ASSISES

Audience du vendredi 28 février 1902
Présidence de M. Lavoix, conseiller
Ministère public : M. [illegible], avocat-général

Contrefaçon et émission de fausse monnaie à Croix

Dans la soirée du 21 novembre dernier, Joseph Manne, 24 ans, né à Ixelles (Belgique), manœuvre de plafonneur à Roubaix, et Jean Heinzen, 17 ans, né à Bruxelles, marchand ambulant à Roubaix, se rendaient dans le cabaret de M. Lèvre, à Roubaix, et donnaient en paiement de leurs consommations s'élevant à 0,30 c. une pièce de la valeur de 2 fr. à l'effigie de Napoléon III et au millésime de 1866.

Dès qu'ils eurent reçu la monnaie, ils se retirèrent. Après leur départ, M. Lèvre s'aperçut que la pièce qui venait de lui être donnée était fausse; il se mit à la recherche de ces deux individus. Il les retrouva à peu de distance de sa demeure, les y fit rentrer et se fit remettre la monnaie qu'il avait rendue. En même temps, il prévint la police qui vint les mettre en état d'arrestation. L'un d'eux, Manne, avant d'être emmené, abandonna dans l'estaminet un porte-monnaie qui contenait une pièce de 2 fr. identiquement semblable à celle qu'avait reçue M. Lèvre.

Le même soir et le lendemain, la police fut avisée que d'autres pièces identiques avaient été données en paiement à Mmes Desnoulet et Degryse, et à M. Prévost, aussi bien par Manne et Heinzen que par un nommé Léon Roger, 21 ans, ouvrier apprêteur, né et demeurant à Roubaix, lequel avait pris la fuite et s'était réfugié en Belgique. Une perquisition faite dans la chambre du père de ce dernier, amena la découverte d'une pile électrique.

Manne et et Heinzen, puis Roger, après son extradition ont fait des aveux complets. Après s'être munis de cuillers en étain, de cyanure de potassium, de nitrate d'argent et d'une pile, ils s'étaient rendus, ont-ils dit, le 24 novembre dans l'après-midi, dans la chambre de Roger, frère de Léon Roger; ils avaient fait un moule en plâtre avec une pièce de 2 francs qu'ils avaient empruntée, et avaient fabriqué 9 pièces de 2 fr. qu'ils s'étaient partagées et dont ils avaient émis la majeure partie. Auguste Roger avait été soupçonné d'avoir participé aux agissements des accusés, mais l'information a établi sa bonne foi.

Heinzen n'a pas d'antécédents judiciaires en France, mais il a subi en Belgique six condamnations correctionnelles. Il a été notamment condamné pour émission de fausse monnaie, une première fois à 50 fr. d'amende, et en dernier lieu, par défaut, le 13 septembre 1901, à 3 ans de prison.

Léon Roger est passablement noté. Manne est bien noté.

Joseph Manne est acquitté.

Jean Heinzen est condamné à 5 ans de réclusion et 100 fr. d'amende.

Louis Roger est acquitté.

Défenseurs : Mes Delassus, Traisnel et Santerne.

Vol et complicité dans une chapelle à Roubaix

Dans la nuit du 8 au 9 novembre dernier, deux ciboires en argent doré, d'une valeur de 500 francs et une lunule furent soustraits frauduleusement à l'hospice Barbieux, de Roubaix, dans la chapelle située à l'intérieur et au fond des bâtiments. Pour commettre ce vol, il avait fallu d'abord escalader la galerie en pierre formant la façade de l'établissement. Un carreau avait été ensuite démastiqué à l'une des fenêtres de la chapelle. Enfin le tabernacle, dans lequel se trouvaient les ciboires, avait été forcé à l'aide d'un ciseau de menuisier retrouvé sur l'autel.

La disposition des lieux est telle que le vol ne pouvait être commis que par un individu en ayant une parfaite connaissance.

Les soupçons se portèrent sur un ancien pensionnaire de l'hospice, Albert Wiemé, 19 ans, zingueur, né et demeurant à Roubaix. Il fut bientôt établi qu'il avait remis les débris des ciboires, brisés à coups de marteau, au nommé Joseph Vandenhove, 30 ans, né à Roubaix, brocanteur à Croix, lequel avait cherché à les vendre à M. Verhelst, horloger à Roubaix. Wiemé prétend les avoir reçus d'un fraudeur qu'il ne désigne pas autrement. Il n'a pu du reste dire ce qu'il avait fait dans la nuit du 8 au 9 novembre.

Quant à Vandenhove, les débris lui ont été remis dans de telles conditions, qu'il lui était impossible de ne pas se douter de leur provenance délictueuse.

Les plus mauvais renseignements sont fournis sur Wiemé, qui a déjà encouru deux condamnations pour vol.

Vandenhove n'a pas d'antécédents judiciaires.

Albert Wiemé est condamné à 8 ans de travaux forcés et relégué.

Joseph Vandenhove est condamné à 2 ans de prison.

Défenseurs : Mes Parenty et Santerne.

DÉPÉRISSEMENT.
Les yeux brillants de fièvre, les joues pâles et amaigries.

Durant leur dentition les enfants sont souvent menacés de dépérissement. Les parents désespérés pourront apprendre, par la lettre suivante, ce qu'il y a à faire pour y remédier :

Montauban, 18 septembre 1901. — Messieurs. Nous avions bien peur de ne pouvoir conserver notre fillette, âgée de 7 mois. Faible et chétive, elle avait tant de mal à percer ses dents, qu'en peu de jours elle était devenue méconnaissable. Pâle, les yeux fiévreux, les joues amai-

Fillette DONNADIEU

gries, elle n'était plus que l'ombre d'elle-même. Elle avait des faiblesses à tout instant et restait parfois cinq ou six jours sans prendre presque de nourriture. L'estomac, les intestins ne fonctionnaient plus régulièrement. Sur ces entrefaites, ayant lu un article sur l'Emulsion Scott, j'essayai cette préparation qui s'est montrée parfaite en tous points. Elle a tout d'abord soulagé ma fillette, qui depuis perce ses dents sans la moindre souffrance, elle lui a donné appétit, lui a rendu le sommeil et les forces. Mon enfant marche seule maintenant et a bien repris. Elle se porte parfaitement bien, du fait de l'Emulsion Scott qu'elle a toujours absorbée avec grand plaisir. Donnadieu, 20, rue Fourchue.

Les parents qui veulent épargner à leurs chéris les souffrances d'un tel moment ont sous la main le remède : l'Emulsion Scott. L'art de conserver la santé aux enfants tient tout dans la lettre de M. Donnadieu. Cette science est simple, aisément acquise; il suffit d'apprendre à connaître l'Emulsion Scott, abondante en résultats si précieux.

Mais cette source de santé ne se trouve pas dans toute autre préparation. Si donc vous avez employé d'autres remèdes, essayez maintenant l'Emulsion Scott et rendez-vous compte de la différence.

L'huile de foie de morue pure qui forme la base de l'Emulsion Scott rend la force aux organes vitaux et au sang. Les deux autres éléments de l'Emulsion Scott : hypophosphites de chaux et de soude, reconstituent les os et les tissus. Ces trois éléments réunis donnent un incomparable remède, régénérateur par excellence des enfants et des adultes.

Vous trouverez l'Emulsion Scott dans toutes pharmacies. Elle est vendue non en litres, mais en flacons dont l'enveloppe couleur saumon est revêtue de notre marque : l'homme portant une grosse morue. Echantillon sera envoyé franco contre 0 fr. 50 de timbres adressés à Delouche et Cie, ph., 2 pl. Vendôme, Paris.

PHOTOGRAPHIE LA NUIT
La Maison FRUBERT, 10, rue Esquermoise, Lille, vient d'installer dans ses salons du rez-de-chaussée un atelier de pose à éclairage électrique qui lui permet d'opérer à toute heure du jour et de la nuit.
Les Dames pourront avant de se rendre à une soirée, à un dîner ou à une réunion quelconque, se faire photographier dans toute la fraîcheur de leur toilette. Reproductions, agrandissements d'anciens portraits. Prix modérés. Pour les poses du soir, prière de se faire inscrire au moins la veille.

Au lieu de ces mixtures étranges
qui, tous les jours, sont livrées à la consommation avec les réclames les plus tapageuses, sous le titre fantaisiste d'APÉRITIF, ne consommez que l'excellent VIN de
BANYULS-TRILLES Quinquina
et vous ne tarderez pas à en ressentir les bienfaits surprenants.
Dans tous les Cafés et les bons Estaminets
Exiger l'étiquette sur la bouteille

Vous souffrez de maux de tête, de pesanteurs d'estomac; vous avez des insomnies, des migraines, et vous en cherchez la cause : une mauvaise digestion occasionne toutes ces douleurs. Une cuillerée à bouche de Vin Gebert à la Pepsine et à la Diastase, vous guérira complètement. Le flacon 2 fr.
Pharmacie Centrale de Lille, 26, r. Esquermoise.

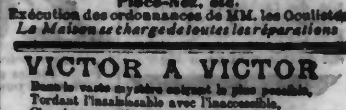

Comptoir Scientifique du Nord
32, Rue Faidherbe anc. rue de la Gare, à Lille
Jumelles, Longues-Vues, Lunettes Pince-Nez, etc.
Exécution des ordonnances de MM. les Oculistes
La Maison se charge de toutes les réparations

VICTOR A VICTOR
Dans le vaste mystère entrant le plus possible,
Tordant l'insaisissable avec l'inaccessible,
Chercheur pensif, allant, au delà du réel,
Par le rêve au gouffre et par la fleur au ciel,
Poursuivant, à travers la brume décuplante,
Le frisson du zénith et l'âme de la plante,
Vous avez surpassé tous les Mages défunts,
Par la violation du secret des parfums
Et la mise en flacons de l'Aurore domptée,
Créateur du Congo — moderne Prométhée!
L'Ombre de Victor Hugo à Victor Vaissier.

C'est dans les Vosges, le pays du B.P. Fourier, que l'on récolte l'Aconit et la Drosère, qui sont la base des Granules des Vosges, du Dr Bertrand. Ces granules guérissent merveilleusement la toux, la grippe et le rhume de cerveau. Phie Lhuillier, 34, Rue St-Lazare, Paris

ECHOS

LE TRAMWAY DE WAMBRECHIES A QUESNOY-SUR-DEULE

La Commission nommée par le Préfet du Nord, s'est réunie sous la présidence de M. Fl. Bonduel, conseiller général, M. Auguste Bonte, remplissant les fonctions de secrétaire.

La commission a été d'avis que, pour donner satisfaction aux légitimes observations des communes de Wambrechies et de Quesnoy, il y avait lieu de maintenir le service à 20 minutes prévu pour la ligne de Wattignies à Wambrechies, et de desservir Quesnoy-sur-Deûle par un service également à 20 minutes, en prolongeant la navette actuelle de Saint-André par la rue Bailly, la